



Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or

Lettre d'information du CRIB



MARDI 22 DÉCEMBRE 2020 – NEWSLETTER N°7
Toute l'équipe du CDOS de Côte-d'Or vous souhaite de joyeuses fêtes !

ACTUALITÉS

○ CDOS DE CÔTE-D'OR



Les bureaux du CDOS de Côte-d'Or seront fermés du **25 décembre au 3 janvier inclus**. Toute l'équipe du CDOS de Côte-d'Or vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année !

○ ASSISES DU BÉNÉVOLAT – SAVE THE DATE

Malgré la crise sanitaire, le **Conseil Départemental de la Côte-d'Or** a fait le choix de maintenir la **5^{ème} édition des assises du bénévolat** en Côte-d'Or intégralement en visioconférence le **28 janvier à 17h**. Les modalités d'inscription vous seront communiquées très prochainement.



○ WEBINAIRE – COMMENT RÉUSSIR LA REPRISSE DES CLUBS SPORTIFS FÉDÉRÉS APRÈS LA CRISE



Si vous avez manqué ou souhaitez **revoir le webinaire concernant la reprise des clubs** organisé par le CNOSF et BeSport.

[RETROUVEZ LE REPLAY](#)

○ SPORT-ENTREPRISE – AMENDEMENT



Le 12 novembre dernier, lors de l'examen **du budget de la Sécurité sociale**, le Sénat a adopté un amendement du sénateur LR, Michel SAVIN **qui sécurise juridiquement les avantages que peuvent proposer les entreprises à leurs salariés pour favoriser la pratique sportive**.

[EN SAVOIR PLUS](#)

○ DISPOSITIFS WORK&MOVE®

Depuis septembre 2020, le CDOS de Côte-d'Or a lancé son dispositif WORK&MOVE® qui a été conçu dans le but d'améliorer les relations et les conditions de travail, parties intégrantes des enjeux de la Responsabilité Sociétale des Entreprises.



Notre objectif étant de faciliter le lien entre le monde entrepreneurial et le secteur associatif sportif notamment.

DÉCOUVRIR WORK&MOVE®

○ PLATEFORME – DISPOSITIFS D'AIDES FACE À LA CRISE



BANQUE des
TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Le Secrétariat d'État à l'Économie sociale, solidaire et responsable et la Banque des Territoires **ouvrent une plateforme destinée à identifier les principales mesures de soutien applicables aux structures de l'ESS**, ainsi que les points de contact et informations utiles pendant la crise.

RENDEZ-VOUS SUR LA PLATEFORME

○ NOUVELLES MESURES POUR LE SPORT

Dans la continuité des décisions prises par le Gouvernement pour faire face à la situation sanitaire, **des mesures spécifiques au champ sportif ont été annoncées**, elles sont entrées en vigueur pour le sport depuis le **15 décembre 2020**. Si la situation le permet de nouvelles mesures seront prises en **janvier 2021**.



MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS
*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONSULTEZ LES NOUVELLES MESURES

○ RGPD VS COVID-19

Dans le contexte de crise sanitaire, la CNIL reçoit de nombreuses sollicitations d'associations et clubs sportifs qui s'interrogent sur la collecte de données relatives à la santé des sportifs, des arbitres ou des encadrants, pour déterminer s'ils présentent des symptômes de la COVID-19. La CNIL rappelle les principes applicables.

CNIL.
COMMISSION NATIONALE
INFORMATIQUE & LIBERTÉS

EN SAVOIR PLUS

○ LICENCES ET COTISATIONS

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu quand vous faites un don ou si vous versez une cotisation à la plupart des associations ou organismes d'intérêt général. Cette réduction dépend notamment de la somme versée.

Votre don doit être fait à un organisme :

- À but non lucratif
- Avec un objet social et une gestion désintéressée
- Qui ne fonctionne pas au profit d'un cercle restreint de personnes.



GOVERNEMENT
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour bénéficier de la réduction d'impôt, vous ne devez pas obtenir de contrepartie à ce don. Cela signifie que vous ne devez pas obtenir d'avantages en échange de votre versement. L'accès aux entraînement, séances, matchs,... ainsi que tous les services que proposent une association à ses adhérents constituent un avantage. La cotisation à votre association ne permet donc pas de déduire cette somme sur votre déclaration d'impôts.

PLUS D'INFORMATIONS

○ **FONDATION DE FRANCE – SPORT EN MILIEU RURAL**

Fondation
de
France

En 2021, la **Fondation de France** propose un appel à projets : "**Sport et santé en territoires fragiles**" - **Date limite de dépôt des dossiers : 13 janvier 2021 à 17h**

A travers cet appel à projets, la Fondation de France entend **construire un parcours de santé intégrant la pratique d'une activité physique ou sportive pour le patient vivant en zone rurale ou en quartier prioritaire.**

EN SAVOIR PLUS

EMPLOI

○ **#1JEUNE1SOLUTION**

Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes particulièrement touchés par les conséquences de la crise sanitaire, **orienter et former 200 000 d'entre eux vers les secteurs et les métiers d'avenir**, accompagner ceux qui sont éloignés de l'emploi en construisant **300 000 parcours d'insertion sur mesure** : **le plan « 1 jeune, 1 solution »** va accompagner les 16-25 ans pour les aider à construire leur avenir.



PLUS D'INFORMATIONS

Pour vous accompagner le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion vous propose [un simulateur du coût d'un jeune en alternance](#)

○ **MESURES URSSAF**

Dans le cadre de la crise sanitaire, le Gouvernement a mis en œuvre **un ensemble de mesures exceptionnelles qui ont pour objectif d'accompagner la trésorerie des entreprises et associations.**



EN SAVOIR PLUS

○ **CROS BFC – LES INFOS JURIDIQUES**



Le CROS Bourgogne-Franche-Comté a conçu **des infographies pour vous aider dans vos démarches** de demande de :

- **Chômage partiel** : [Consultez l'infographie](#)
- **Fonds de solidarités** : [Consultez l'infographie](#)

[Un focus sur les mesures sanitaires](#) applicables pour le sport **depuis le 15 décembre 2020.**

○ **CAMPUS 2023, C'EST QUOI ?**

CAMPUS 2023

Campus 2023 est le Centre de Formation des Apprentis qui va accompagner **la nouvelle génération des experts du sport en France**. 2023 jeunes vont profiter de l'organisation de la Coupe du Monde de Rugby **pour se former aux métiers du sport, en**

apprentissage. Demain, ils travailleront au développement durable du sport sur l'ensemble du territoire français.

PLUS D'INFORMATIONS

FORMATIONS

○ FORMATION CASICO



Au regard du contexte sanitaire, CASICO est proposé **depuis le 15 mai 2020** sous formes de :

- **Tutoriels** - intégrant **les supports pédagogiques**, l'assistance CASICO, le logiciel en format monoposte à vie, **l'adhésion gratuite à CASICO On Line dans les 3 mois suivants l'envoi des tutoriels.**
- **Visio-Formations** - intégrant les supports pédagogiques, l'assistance CASICO, le logiciel en format monoposte à vie, **l'adhésion gratuite à CASICO On Line pendant 1 an & une formation en visio-conférence à distance.**

CONSULTEZ LES MODALITÉS

○ FORMATION SECOURISME



En partenariat **avec l'ADPC 21**, le CDOS 21 propose **aux licenciés sportifs du département** des stages pour l'obtention du diplôme **Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1)**.

En partenariat avec **l'UFOLEP 21**, il vous est possible désormais de réserver des stages à la carte.



CONSULTEZ LES MODALITÉS



Pour tous renseignements complémentaires, Contactez Mario JOBARD,
crib.cotedor@franceolympique.com ou 09.63.06.66.36
Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles
CDOS de Côte-d'Or, CREPS Bourgogne-Dijon,
19 rue Pierre de Coubertin, 21000 DIJON - <https://cdos21.org/>



Conformément à la loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'oubli des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à crib.cotedor@franceolympique.com

